Revalorisation 2024

Objectif

Le présent document contient **les taux de rendement nets moyen, les taux moyen de participation aux bénéfices, les taux de rendement garanti moyen des contrats de Prévoyance ESSEN'CIEL et ESSEN'CIEL PATRIMOINE d'AXA France Vie et AXA Assurances Vie Mutuelle**. Les taux de prélèvements sociaux prélevés sur le support en euros sont également précisés.

Pour rappel :

- Les **taux de Rendement** nets de frais de gestion sont décidés dans le respect de nos engagements contractuels et de la règlementation en vigueur, et peuvent donc être différents en fonction de la nature de nos engagements entre contrats et au sein de plusieurs générations d'une même gamme (Clause de PB, Frais, Clause de réorientation d'épargne, …) de leur durée, et de la latitude permise par le code des assurances de distribuer la provision pour Participation aux Bénéfices dans un délai actuel de 8 ans.
- Les **taux de Rendement Garanti** sont relatifs à la clause de garantie minimale de revalorisation sur le support en euros, conformément à la réglementation des taux garantis qui était alors en vigueur au moment du versement.
- Les **taux de Participations aux Bénéfices** sont relatifs à la revalorisation décidée par l'assureur, dans le respect de nos engagements contractuels et de la règlementation en vigueur, venant en complément de la garantie minimale de revalorisation définie contractuellement.

Taux moyen des contrats de prévoyance

Nom du Contrat	Frais de Gestion	Taux de rendement Garantis moyen (A)	Taux rendement net moyen [1] (B)	Taux de PB moyen (B-A)	Commercialisé
ESSEN'CIEL	NA*	0%	1,54%	1,54%	Oui
ESSEN'CIEL PATRIMOINE	NA*	0%	1,54%	1,54%	Oui
SERENOVA	NA*	0%	1,54%	1,54%	Oui
SERENOVA REFERENCE	NA*	0%	1,54%	1,54%	Oui

*Il n'y a pas de frais de gestion prélevés sur l'épargne investie sur l'actif général au titre de ces contrats

[1] ***Taux de Rendement*** *(revalorisation minimale incluse),* ***net de frais de gestion*** *et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux.*

Prélèvements sociaux

Pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, l'intégralité des **produits attachés au contrat est assujettie aux prélèvements sociaux**. Le taux en vigueur depuis le 1er janvier 2018 est de 17,2%.